

ANNEXE N°2

Règlement de la salle polyvalente de Toulaud

RECOMMANDATIONS POUR LES NUISANCES SONORES

Madame, Monsieur,

Vous allez utiliser la salle polyvalente de la commune de Toulaud pour organiser une manifestation, une fête en famille ou entre amis.

Je vous rappelle que vous devez respecter la réglementation en vigueur relative aux nuisances sonores, notamment à partir de 22 heures.

J'attire votre attention sur les « consignes pour la tranquillité du voisinage » prévues à l'article 11-2 du règlement de la salle polyvalente, règlement qui vous a été communiqué et qui est affiché dans les locaux.

Il est à noter que les bruits de la salle (sonorisation musicale surtout) sont très bien perçus de l'extérieur, surtout si une porte est ouverte.

Je vous demande également de ne pas mettre les bouteilles dans le conteneur en verre durant la nuit.

Il serait regrettable que suite à une plainte du voisinage, votre soirée soit interrompue par une intervention de la gendarmerie.

Comptant sur votre collaboration et vous souhaitant une agréable soirée, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Christophe CHANTRE

Je soussigné,

Nom et prénom :

agissant en tant que particulier ou représentant de l'association (rayer la mention inutile) :

.....

reconnais avoir pris connaissance de ces recommandations et m'engage à les respecter et à les faire respecter.

Date :

Signature :